

OMS - Subventions

- **Subvention de fonctionnement** :

Les clubs sportifs devront télécharger et remplir le dossier de demande de subvention ^[1] à compter du 14 juin 2019.

Pour toute demande de subvention, vous devez prendre contact avec le Pôle Animation de la Vie Locale avant le 15 septembre afin de fixer un rendez-vous pour la saisie de votre dossier. Ce rendez-vous sera fixé entre le 16 septembre et le 16 octobre 2019. Pour celui-ci, vous devrez vous munir du dossier de demande de subvention (uniquement en format papier) entièrement renseigné ainsi que des différentes pièces annexes précisées en page 8 du dossier.

A compter de cette date, votre demande de subvention ne sera pas prise en compte. Toutes les précisions sur la note explicative ^[2].

Contact : Le Comité Directeur de l'OMS - oms@ville-voreppe.fr ^[3]

- **Subvention de récompenses** :

Le montant total de la participation de l'OMS au frais de récompenses ne pourra dépasser 1 500 € par an pour l'ensemble des clubs affiliés à l'OMS. Les modalités de participation seront de 30% par club et le montant maximum sera de 150€ par club. Toutes les demandes de remboursement seront soumises à l'approbation du CD de l'OMS.

Date limite des demandes (qui concerneront l'année en cours) : 31 décembre

A compter de cette date, votre demande de subvention ne sera pas prise en compte.

Contact : François Trosset - oms-recompenses@ville-voreppe.fr ^[4]

- **Subvention de déplacements** :

Télécharger le règlement ^[5] pour tout savoir sur une demande de subvention exceptionnelle de déplacement.

Date limite des demandes : 31 décembre

A compter de cette date, votre demande de subvention ne sera pas prise en compte.

Contact : Anthony Baty - oms-deplacement@ville-voreppe.fr ^[6]

Renseignements : 04 76 50 47 31
oms@ville-voreppe.fr ^[3]

Tweet ^[7]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/oms-subventions>

Liens

[1] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/dossier_subvention_oms_2020.pdf

[2] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/notice_explicative_sub_2019.pdf

[3] <mailto:oms@ville-voreppe.fr>

[4] <mailto:oms-recompenses@ville-voreppe.fr>

[5] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/reglement_sub_deplacement-1.pdf

[6] <mailto:oms-deplacement@ville-voreppe.fr>

[7] <http://twitter.com/share>